

Projet Hertel-New York par Hydro Québec
consultation ciblée BAPE 2022

Préoccupations concernant l'énergie et son exportation

Présenté par Alexandre Richard

Décembre 2022

Le 5 octobre 2022, lors de la séance d'information publique, suite à une question d'un citoyen concernant les impacts potentiels de la ligne d'interconnexion sur l'offre et la demande d'énergie au Québec, le porte parole Sébastien Bélanger d'Hydro Québec a déclaré : "on est en mesure de répondre au contrat qu'on a signé avec New-York au niveau énergétique"

Il explique alors que la quantité d'énergie est suffisante "c'est considéré dans la capacité énergétique du Québec", " la demande ne change pas, par rapport à si on donne un contrat, c'est plutôt la capacité qu'on a versus les courbes qu'on connaît de demande énergétique, ça été pris en compte "

Le 14 Décembre 2022, lors de la consultation ciblée, la porte parole du promoteur Hydro Québec Lynn Saint Laurent nous explique que le plan stratégique projette une vision à très long terme jusqu'en 2050 et que le plan d'approvisionnement se réfère aux besoins pour les dix prochaines années.

Si je lis bien entre les lignes, la période de référence choisie par le promoteur afin de nous déclarer que la capacité énergétique est suffisante se réfère au plan d'approvisionnement de 10ans alors que le contrat associé à cette ligne d'interconnexion est d'une durée de 25ans.

Selon l'échéancier , la ligne d'interconnexion sera en service pour 2026, ce qui nous projette en 2051 pour la fin du contrat.

Considérant que l'échéance du délai pour atteindre nos objectifs de carboneutralité sera atteint en 2050 , il est à mon avis très important et dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité que le BAPE porte une attention particulière à la période de référence en question et qu'elle examine la capacité par rapport aux courbes de demande du promoteur en fonction de la durée du contrat ainsi que du plan stratégique.

À noter aux fins d'analyse que le contrat d'achat d'énergie avec Churchill Falls prendra fin en 2041 et qu'à ce moment, il ne restera plus que neuf ans pour finaliser la mise en œuvre de nos objectifs de carboneutralité.

Je tiens à rappeler que les impacts et effets de la construction d'une ligne d'interconnexion liée à un contrat d'exportation peuvent contribuer à réduire l'énergie disponible et exercer des pressions sur les infrastructures existante et ce, pour toute sa durée de vie utile.

Si on applique le dernier principe du développement durable, Internalisation des Coûts , la valeur attribuable au coût de renonciation de cette énergie exporté doit être internalisé en tenant compte de tous les paramètres et ce sur une période au moins équivalente à son cycle de vie.

En lien direct avec cette consultation ciblée, concernant les enjeux liées à la protection des activités agricole, décarboner le secteur agricole incluant les émissions non-énergétique y étant associé nécessitera une quantité importante d'énergie qui se doit d'être prise en compte lors de l'analyse.

Je suis d'avis que les impacts et effets de la mise en service de cette ligne vont bien au delà de la phase de construction, ils n'ont pas tous été clairement identifiés lors du processus et peuvent impacter entre-autre sur les activités agricole de demain.

Si ce n'est déjà fait par les différents experts du milieu, j'invite la commission en premier lieu à valider la quantité d'énergie requise afin de parvenir à nos fins et en deuxième lieu à valider que ce projet d'exportation d'énergie ne limitera pas l'atteinte de nos objectifs.

Selon le 8e principe de développement durable Partenariat et coopération intergouvernementale , les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

Pour ce projet de ligne d'interconnexion, les impacts et effets s'étendent à l'extérieur des limites de la zone d'étude déposée. Exporter de l'énergie renouvelable peut contribuer à accentuer des effets qui n'ont pas été prévus au départ. Dans ce dossier, le promoteur nous déclare que ce projet permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre de notre voisin, c'est le beau côté de la médaille.

Par expérience je vous affirme que l'énergie peut créer une forte dépendance, une fois que nous sommes accoutumés à consommer de l'hydroélectricité bon marché, il est très difficile d'arrêter. Cette abondance énergétique peut nous inciter à en consommer davantage ou à transférer les économies faites vers des activités qui génèrent à leur tour des GES. Ce sont des effets rebond.

Une fois que nous avons goûté à ce confort, il est plus difficile de revenir en arrière, cette énergie bon marché s'est additionnée au mix énergétique augmentant ainsi notre consommation globale d'énergie.

Le même phénomène peut se reproduire lors d'exportation d'énergie, ce qui peut diminuer voire annuler l'impact réel de nos efforts de décarbonation globale.

Dans une société qui a pour objectif la carboneutralité de son économie, choisir d'exporter de l'hydroélectricité sans condition quant à l'usage qui en sera faite est à mon avis inconcevable. Si le promoteur nous démontre que nos changements de comportement liés à notre consommation d'énergie permettront de libérer de l'énergie à des fins d'exportation tout en permettant d'atteindre nos cibles, j'en serais bien heureux mais j'ai bien peur que nous en sommes actuellement dans une direction opposée.

Recommandations pré-exportation de nos ressources énergétiques

1-Prendre une pause afin de bien évaluer les besoins énergétiques du Québec en fonction des objectifs à long terme afin de prendre des décisions éclairées.

2-Selon le principe de subsidiarité, consulter les Premières nations ainsi que les citoyens du Québec via le réseau municipal afin de leur offrir la possibilité d'utiliser cette énergie pour atteindre leurs objectifs de carboneutralité.

3-Consulter les provinces voisines concernant leurs besoins futurs en énergie renouvelable.

4-Intégrer des mécanismes afin de garantir que les exportations d'énergie ne s'ajouteront pas au mix énergétique existant, qu'une substitution énergétique réelle sera réalisée et que la réduction des GES en question sera effective et mesurable.